



École Municipale de Musique

JEAN-FERRAGUT

2024-2025



École Municipale de Musique (EMM)



L'École Municipale de Musique Jean-Ferragut a été ouverte en 1978.

L'École Municipale de Musique a pour mission la formation du musicien amateur, l'enseignement artistique spécialisé et l'éducation artistique culturelle, ainsi que le soutien aux pratiquants amateurs.

L'EMM EN CHIFFRES...



280 élèves
dont 52 enfants
en éveil musical
(3 mois à 6 ans)



17
enseignants



20^{aine}
de disciplines
instrumentales



1 secrétaire
1 directrice

INSTRUMENTS ENSEIGNÉS

LES VENTS :

clarinette, cornet, flûte traversière, saxophone, trompette ...

LES CORDES :

alto, vielle à roue, violon, violon baroque, violoncelle, guitares ...

LES CLAVIERS :

accordéon, piano ...

BATTERIE ET PERCUSSIONS



ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Environ 500 personnes supplémentaires bénéficiant d'interventions hebdomadaires de nos professeurs hors les murs (écoles...). Une trentaine de manifestations à l'année et plus de 6 000 spectateurs.



PARCOURS-ÉVEIL MUSICAL

ÉVEIL	ÂGE/CLASSE DE L'ENFANT	DURÉE DES SÉANCES
ÉVEIL GROUPE 1	3 À 18 MOIS	45 minutes toutes les deux semaines (accompagnement obligatoire d'un représentant légal)
ÉVEIL GROUPE 2	18 MOIS À 3 ANS	45 minutes toutes les deux semaines (accompagnement obligatoire d'un représentant légal)
ÉVEIL GROUPE 3	PS <small>maternelle</small> MS <small>maternelle</small>	45 minutes par semaine (accompagnement facultatif d'un représentant légal)
ÉVEIL GROUPE 4	GS <small>maternelle</small> CP <small>élémentaire</small>	45 minutes par semaine

+

Parcours découverte

3 séances d'essai pour chaque instrument
30 minutes par séance

ou

Initiation

30 minutes par semaine
sur un seul instrument

études musicales

cursus spécifiques



À l'instar de l'Éducation Nationale, le cursus des études musicales est structuré en **trois cycles**.

Le premier cycle peut être précédé d'une période d'éveil. La durée de chaque cycle est de 3 à 5 ans. Les cycles sont définis par leurs objectifs.

Ils constituent chacun un ensemble cohérent d'acquisitions et de savoir-faire. La formation des musiciens est globale : elle comprend, nécessairement, une discipline instrumentale, une discipline de formation musicale générale et une pratique soutenue et diversifiée de la musique d'ensemble dès le début de l'apprentissage musical.

PARCOURS-ÉTUDE MUSIQUE

À partir du CP pour les enfants ayant suivi l'éveil ou enfants à partir de 7 ans et adolescents/adultes débutants.

CYCLE	ANNÉE	PARCOURS
CYCLE 1	ANNÉES 1 ET 2	Formation musicale 45 minutes ou 1h00 Formation instrumentale 30 minutes Pratiques collectives 45 minutes
	ANNÉES 3 ET 4	Formation musicale 1h00 Formation instrumentale 30 minutes Pratiques collectives 30 minutes à 1h30
CYCLE 2	ANNÉES 1 ET 2	Formation musicale 1h00 Formation instrumentale 45 minutes Pratiques collectives 30 minutes à 2h00
	ANNÉES 3 ET 4	Formation musicale 1h15 Formation instrumentale 45 minutes Pratiques collectives 30 minutes à 2h00
CYCLE 3	ANNÉES 1 ET 2	Formation musicale 1h15 Formation instrumentale 1h00 Pratiques collectives 30 minutes à 2h00
	ANNÉE 3	Formation instrumentale 1h00 Pratiques collectives 30 minutes à 2h00 Préparation de l'examen départemental

*Cursus musique traditionnelle

Pour les élèves qui **ne souhaitent pas entrer dans le parcours étude musique**.

Concerts et bals **obligatoires**.

*Cursus adapté

Pour les élèves ayant besoin d'un **aménagement** de leur apprentissage, **avec attestation sur l'honneur d'un représentant légal et sur avis pédagogique**.

*Cursus adultes expérimentés

Sur **projet personnel**

*Cursus adultes débutants non diplômant

Durée de 3 ans : Formation musicale (FM) en option, pratiques collectives en option, manifestations publiques facultatives.

*Cursus pratique collective

Pour les élèves souhaitant **uniquement faire de la pratique collective**.

* Sur projet personnel de l'élève



pratiques collectives



Vocales

- **1 atelier chant choral** : 45 minutes pour les élèves de FM cycle 1 - années 1 et 2
- **Choeur « SAM Doubidou »** : 1h00 pour les enfants de 7 à 13 ans
- **Choeur « SAM Chabada »** : 1h30 pour les enfants à partir de 14 ans et les adultes (chanson française, musique du monde)

Musiques actuelles

- **Différents groupes** en fonction des esthétiques et du niveau

Percussions

- **2 ateliers percussions corporelles** : 45 minutes pour les élèves de FM cycle 1 et adultes
- **3 ateliers percussions instrumentales** : 45 minutes pour les élèves de FM cycle 1 et adultes
- **Ensemble de percussions** : 1h30 pour les élèves de la classe batterie/percussions cycle 2

Musiques traditionnelles

- **Atelier danse/musique** : 45 minutes pour les élèves de FM cycle 1 - années 1 et 2
- **Atelier danse/musique** : 1h00 pour les élèves à partir du cycle 1 - année 3

Orchestre

- **Orchestre junior avec soundpainting (improvisation collective basée sur l'oralité et l'apprentissage par gestes)** : 1h00 pour les élèves de cycle 1 années 3, 4 et pour les élèves de cycle 2 années 1, 2
- **Orchestre d'Harmonie Union Musicale** : 2h00 pour les élèves vents et percussions à partir du cycle 2

Musique de chambre

- **Groupe formés** en début d'année scolaire à partir du cycle 1 année 3
- **Ensemble de guitares classiques avec basse électro-acoustique** : 1h15 pour les élèves de cycle 1 années 3, 4 et début de cycle 2

Musique ancienne

- Sous forme de session et sur avis pédagogique

NOUVEAUTÉ

Chant prénatal

- À destination des futures mamans et du co-parent. Se préparer à accueillir la vie en chantant.

tarifs 2024/2025

Quotient Familial	QF<750€	750€<QF<1050€	1050€<QF<1500€	1500€<QF<2000€	QF>2000€	Extérieur
Chant prénatal						
Tarif	10€ la séance ou 50€ le forfait de 6 séances					
Éveil musical						
Éveil musical de 3 mois à 3 ans	5€ la séance					9€ la séance
Éveil musical à partir de 4 ans	55€	75€	85€	95€	105€	170€
Cursus complet ou spécifiques						
Tarif enfant	60€	70€	80€	90€	100€	150€
Tarif étudiant, demandeur d'emploi et adulte en situation d'handicap	65€	80€	90€	100€	110€	150€
Tarif adulte	165€	175€	185€	195€	205€	285€
Formation musicale seule						
Tarif enfant	30€	40€	45€	50€	55€	75€
Tarif étudiant, demandeur d'emploi et adulte en situation d'handicap	40€	45€	50€	55€	60€	75€
Tarif adulte	75€	85€	95€	105€	115€	145€
Pratique collective seule						
Tarif enfant	60€	80€	100€	110€	120€	130€
Tarif étudiant, demandeur d'emploi et adulte en situation d'handicap	60€	80€	100€	110€	120€	130€
Tarif adulte	90€	100€	110€	120€	130€	140€
Location d'instrument						
Tarif	50€, par trimestre / 120€ par année scolaire					

Frais de dossier : 20€

Tarifs en euros à l'année pour un élève votés au conseil municipal du 11 avril 2024. Le quotient familial est calculé en fonction des revenus de la famille et du nombre de parts fiscales du foyer figurant sur l'avis d'imposition ou de non-imposition établi en 2023 sur les revenus de 2022.

Modalités du calcul du Quotient Familial

Prendre le 1/12^{ème} des ressources imposables figurant sur l'avis d'imposition ou de non-imposition établi en 2023 sur les revenus de 2022 (ligne 25 de l'avis d'imposition) puis diviser ce total par le nombre de parts.

Calcul du nombre de parts

- Couple ou personne isolée = 2
- 1^{er} enfant à charge = 0,5
- 2^{ème} enfant à charge = 0,5
- 3^{ème} enfant à charge = 1
- Par enfant supplémentaire ou par enfant en situation de handicap = + 0,5

Réductions

Pour une 2^{ème} discipline instrumentale supplémentaire : paiement de 80% du tarif de base
 À partir de la 3^{ème} discipline instrumentale supplémentaire : paiement de 60% du tarif de base
 Pour une 2^{ème} pratique collective seule supplémentaire : paiement de 80% du tarif de base
 À partir de la 3^{ème} pratique collective seule supplémentaire : paiement de 60% du tarif de base
 Pas de supplément pour une pratique collective supplémentaire si l'élève est inscrit dans un cursus complet
 Les réductions des droits d'inscription annuels s'appliquent en fonction de l'âge des enfants
 Pour le 2^{ème} enfant : paiement de 80% du tarif de base
 Pour le 3^{ème} enfant : paiement de 30% du tarif de base
 À compter du 4^{ème} enfant : gratuit
 Pas de réduction sur les frais de dossier et sur les locations d'instruments.
 L'inscription simultanée d'un élève dans chacune des écoles municipales d'arts et de musique ouvre droit à 10% de réduction sur le coût total de chacune des inscriptions.

infos pratiques

MODALITÉS D'INSCRIPTION



Inscrivez-vous sur le site Internet de la Ville de Saint-Amand-Montrond en flashant le QR Code ci-contre ou en vous rendant directement au secrétariat de l'École Municipale de Musique.

Réinscriptions/nouvelles inscriptions : à partir du 5 juin 2024

CONTACT

Adresse : 3 rue Croix de Fer, 18200 Saint-Amand-Montrond

Téléphone : 02 48 96 43 78

Mail : ecole.musique@ville-saint-amand-montrond.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h-12h / 14h-18h
vendredi : 9h-12h

